

## *Caritas in veritate* Et si on écoutait enfin l'Eglise?

*Conçue au départ pour célébrer le quarantième anniversaire de l'encyclique Populorum progressio (1967) de Paul VI, Caritas in veritate propose une vision renouvelée de la doctrine sociale de l'Eglise, « rethéologisée » en quelque sorte.*

Le document est dense, riche – original aussi : par exemple on n'y trouvera pas les mots de libéralisme, capitalisme, socialisme ou communisme. Mais on pourra y lire des envolées spirituelles sur l'amour et le mystère de la Trinité. Refusant « *le morcellement excessif du savoir* », Benoît XVI entend tout récapituler en une « *synthèse directrice* » (§ 31) dont le cœur est une théologie de la charité.

Ce souci d'unité est fortement exprimé dès la très belle introduction. A rebours des modèles théologiques dualistes séparant la nature et la grâce, le Saint-Père rappelle qu'il n'y pas pas de charité sans vérité, ni de vérité sans charité - ni de charité sans le Christ, sans le Fils du Dieu qui est amour. « *La charité est la voie maîtresse de la doctrine sociale de l'Eglise.* » (§ 2). La doctrine sociale de l'Eglise est annonce de la charité du Christ dans la société. « *Vivre la charité dans la vérité* », affirme-t-il d'emblée, « *conduit à comprendre que l'adhésion aux valeurs du Christianisme est un élément non seulement utile, mais indispensable pour l'édification d'une société bonne et d'un véritable développement humain intégral* » (§ 4). *Indispensable*: le mot est fort ! L'annonce du Christ est le premier et le principal facteur de développement, comme disait déjà Paul VI (§ 8).

Ce souci d'intégration de la nature et du surnaturel est en arrière-plan de tout le document et en constitue la principale clé de lecture. La charité, explique Benoît XVI, « *n'est pas une adjonction supplémentaire, comme un appendice au travail une fois achevé des diverses disciplines, mais au contraire elle dialogue avec elles du début à la fin* » (§ 30). Pareillement, « *il n'y a pas l'intelligence puis l'amour: il y a l'amour riche d'intelligence et l'intelligence pleine d'amour* » (ib.)

Quant à la justice, elle est intrinsèque, inséparable de la charité. La charité exige la justice mais la dépasse, la complète aussi, par le don et le pardon (§ 6). « *La cité de l'homme n'est pas uniquement constituée par des rapports de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par des relations de gratuité, de miséricorde et de communion. La charité manifeste toujours l'amour de Dieu, y compris dans les relations humaines. Elle donne une valeur théologique et salvifique à tout engagement pour la justice dans le monde.* » (§ 6)

### **Une encyclique antilibérale**

C'est pourquoi le Saint-Père insiste sur la nature intrinsèquement morale de l'économie : « *la conviction de l'exigence d'autonomie de l'économie, qui ne doit pas tolérer « d'influences » de caractère moral, a conduit l'homme à abuser de l'instrument économique de façon destructrice* » (§ 34). Or la sphère économique n'est pas éthiquement neutre. Les relations économiques, précisément en tant que relations humaines, ont bien une consistance morale, si bien que « *la justice se rapporte à toutes les phases de l'activité économique* » (§ 37). Il n'y a pas d'abord des relations et ensuite un jugement moral.

Benoît XVI sape ici les fondements du libéralisme. Il ne se contente pas de rappeler que le marché doit être soumis aux principes de la justice commutative, distributive et sociale. La justice se rapporte à toutes les phases de l'activité économique, précise-t-il. Le Pape va plus loin encore, et

ce point a été justement relevé par de nombreux commentateurs: le principe de gratuité et la logique du don « *peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale* » (§ 36). L'éloge de « *l'étonnante expérience du don* » (§ 34) est plus proche des travaux d'Alain Caillé et du Mauss que des considérations d'un Hayek hostile à l'idée même de justice sociale.

On trouvera une autre illustration de cette approche dans l'évaluation de la « *finance éthique* », en particulier à travers l'investissement socialement responsable ou le microcrédit. Ces expériences louables et qu'il faut encourager sont aussi parfois détournées et demeurent insuffisantes car il faut que « *toute l'économie et toute la finance soient éthiques et le soient non à cause d'un étiquetage extérieur, mais à cause d'exigences intrinsèques à leur nature même* » (§ 45).

## **Le développement et ses drames**

Développé par Paul VI, le concept de *développement intégral* est enrichi des dimensions économiques, sociales, culturelles, spirituelles et politiques de l'activité humaine que ne comporte pas la simple notion de *croissance*. Benoît XVI le reprend et l'actualise. Il refuse la décroissance (§ 14) et reconnaît ce que l'essor économique a pu avoir de positif. Mais face aux idéologues de la « *mondialisation heureuse* », il en scrute aussi les déséquilibres et problèmes dramatiques : « *les forces techniques employées, les échanges planétaires, les effets délétères sur l'économie réelle d'une activité financière mal utilisée et, qui plus est, spéculative, les énormes flux migratoires, souvent provoqués et ensuite gérés de façon inappropriée, l'exploitation anarchique des ressources de la terre...* » (§ 21). La richesse globale s'accroît, mais les inégalités augmentent. La corruption gangrène pays riches et pays pauvres (notez qu'en passant le Pape épingle les « *graves irresponsabilités internes aux pays devenus indépendants* », § 33). Animées par une « *classe cosmopolite de managers* » obéissant aux seuls actionnaires (§ 40), les multinationales ne respectent pas les droits des travailleurs. Elles délocalisent, affaiblissant les réseaux de protection sociale (§ 25). La faim fauche encore de très nombreuses victimes.(§ 27)

## **Contre l'étatisme, pour la subsidiarité**

S'inscrivant pleinement dans le sillage du catholicisme social, le Pape ne voit pas dans l'entreprise capitaliste le seul modèle d'organisation possible, ni l'Etat comme le seul garant de la solidarité. « *Le binôme exclusif marché-État corrode la socialité* » (§ 39). « *La prééminence persistante du binôme marché-État nous a habitués à penser exclusivement à l'entrepreneur privé de type capitaliste, d'une part, et au haut-fonctionnaire de l'autre. En réalité, l'entreprenariat doit être compris de façon diversifiée.* »

Le Pape propose de diversifier les formes d'entreprise : « *À côté de l'entreprise privée tournée vers le profit, et des divers types d'entreprises publiques, il est opportun que les organisations productrices qui poursuivent des buts mutualistes et sociaux puissent s'implanter et se développer.* » (§ 38) Il faut développer des formes économiques solidaires, caractérisées par une part de gratuité et de communion, brouillant la distinction entre les entreprises à but lucratif et les organisations. Dans tous les cas, le profit devrait être considéré comme « *un moyen pour parvenir à des objectifs d'humanisation du marché et de la société* » (§ 46).

Concrètement, Benoît XVI encourage au passage les initiatives prises par les catholiques en matière d'économie *sociale* (et non *civile*, selon la mauvaise traduction du § 46) et il cite « *l'économie de communion* » (inventée par les Focolari), le prêt sans intérêt, le crédit coopératif et l'épargne socialement responsable (§ 65), les coopératives de consommation et le commerce équitable (§ 66).

Il défend aussi l'action des syndicats, tout proposant des pistes pour leur renouvellement (§ 25 et 64). Il prône le localisme en matière agricole pour assurer la sécurité alimentaire (§ 27).

De même qu'il faut diversifier l'entreprenariat, il convient de « *promouvoir une autorité politique répartie et active sur plusieurs plans* » (§ 41). La mondialisation et la crise bouleversent le rôle des

pouvoirs publics et leur prétention à la souveraineté. Benoît XVI demande une « *évaluation nouvelle* » de leur pouvoir, un réajustement de leur rôle, ainsi qu'un renforcement de nouvelles formes de participation politique à travers les organisations opérant dans la société (§ 24). A côté de l'État, il faut développer « *d'autres sujets politiques, de nature culturelle, sociale, territoriale ou religieuse* ». (§ 41) Un thème classique de la doctrine sociale de l'Eglise, lié au principe de subsidiarité dont Benoît XVI rappelle l'importance.

### **L'Eglise a droit de cité**

Benoît XVI demande le respect du droit à la liberté religieuse et rejette le laïcisme: « *Dieu a aussi sa place dans la sphère publique, et cela concerne les dimensions culturelle, sociale, économique et particulièrement politique. La doctrine sociale de l'Eglise est née pour revendiquer ce « droit de cité » de la religion chrétienne.* » (§ 56) Le rôle public de l'Eglise « *ne se borne pas à ses activités d'assistance et d'éducation* » (§ 11), à ses activités caritatives au sens courant et limité.

Le Pape critique « *la promotion programmée de l'indifférence religieuse ou de l'athéisme pratique de la part de nombreux pays* », ajoutant: « *Quand l'État promeut, enseigne, ou même impose, des formes d'athéisme pratique, il soustrait à ses citoyens la force morale et spirituelle indispensable pour s'engager en faveur du développement humain intégral* » (§ 29).

### **Mondialisation et bien commun**

Le monde s'est engagé sur la voie d'une mondialisation généralisée. Or « *la société toujours plus globalisée nous rapproche, mais elle ne nous rend pas frères* ». En effet, il n'y a pas de fraternité sans paternité, sans Dieu Père « *nous enseignant par l'intermédiaire du Fils ce qu'est la charité fraternelle* » (§ 19). En effet, « *le risque de notre époque réside dans le fait qu'à l'interdépendance déjà réelle entre les hommes et les peuples, ne corresponde pas l'interaction éthique des consciences et des intelligences dont le fruit devrait être l'émergence d'un développement vraiment humain.* » (§ 9)

Au plan culturel, mondialisation est souvent synonyme d'homogénéisation. La « *marchandisation accrue des échanges culturels* » favorise le relativisme : « *les cultures sont simplement mises côte à côte et considérées comme substantiellement équivalentes et interchangeables entre elles* ». On assiste à un nivellement culturel et à « *l'uniformisation des comportements et des styles de vie* ». (§ 26).

Benoît XVI n'hésite pas à critiquer les institutions internationales, qui « *devraient s'interroger sur l'efficacité réelle de leurs structures bureaucratiques et administratives, souvent trop coûteuses* » (§ 47). Il vise (sans évidemment le citer) le Fmi (Fonds monétaire international) et ses plans d'ajustement structurel imposés aux pays pauvres: « *Là, les politiques d'équilibre budgétaire, avec des coupes dans les dépenses sociales, souvent recommandées par les Institutions financières internationales, peuvent laisser les citoyens désarmés face aux risques nouveaux et anciens.* » (§ 25)

Le Saint-Père affirme l'urgence de la réforme de l'Onu (§ 67). Plus encore, il demande la mise en place d'une Autorité politique mondiale mais « *la « gouvernance » de la mondialisation doit être de nature subsidiaire, articulée à de multiples niveaux et sur divers plans qui collaborent entre eux. La mondialisation réclame certainement une autorité, puisqu'est en jeu le problème du bien commun qu'il faut poursuivre ensemble; cependant cette autorité devra être exercée de manière subsidiaire et polyarchique* » (§ 57). (Voir encadré).

### **Respect de la vie et de la création**

L'exigence d'unité qui inspire Benoît XVI se retrouve dans le rapprochement qu'il opère entre éthique de la vie et éthique sociale, rappelant que Paul VI, le Pape de *Populorum progressio*, fut aussi celui de *Humanae Vitae* (§ 15). « *L'ouverture à la vie est au centre du développement* » (§ 28). Rappel utile,

complété par une dénonciation des campagnes pour la contraception et l'avortement. Le Pape met en garde contre le malthusianisme et la diminution des naissances. Il appelle les Etats à mettre en oeuvre des politiques qui promeuvent la famille. (§ 44)

Le respect de la vie va de pair avec la la défense de la nature : l'« *écologie humaine* » rejette l'écologie dite profonde (visée au § 48) autant que la technicisation de la planète. Reprenant un thème qui lui est cher, Benoît XVI développe un plaidoyer en faveur de « *l'alliance entre l'être humain et l'environnement* » (§ 50). Il oppose au consumérisme l'adoption de « *nouveaux styles de vie* » (§ 51).

Dans le dernier chapitre de l'encyclique, Benoît XVI entreprend une critique de la mentalité techniciste, ironisant sur la confiance prométhéenne de l'homme dans les « *prodiges* » de la technologie (§ 68) grâce à laquelle il se fait l'acteur absolu de son propre destin. Il voit dans les biotechnologies l'expression la plus inquiétante de « *l'absolutisme de la technique* » (§ 75).

En conclusion, Benoît XVI rappelle que l'homme ne peut fonder lui-même un véritable humanisme. « *L'humanisme qui exclut Dieu est un humanisme inhumain.* » D'où cet appel final aux chrétiens : « *Le développement a besoin de chrétiens qui ont les mains tendues vers Dieu dans un geste de prière, conscients du fait que l'amour riche de vérité, caritas in veritate, d'où procède l'authentique développement, n'est pas produit par nous, mais nous est donné.* »

Denis Sureau

## Un accueil contrasté

*A gauche comme à droite, la réception de l'encyclique a fait l'objet d'avis divergents.*

La date de parution de l'encyclique – le 7 juillet – au début de la période estivale n'a pas été très favorable à son retentissement. La date avait été retenue, de manière symbolique, par rapport au sommet du G8 qui s'ouvrait le lendemain. L'attention des grands médias a été fugace, car ils n'ont pas trouvé dans *Caritas in veritate* matière à scandale. Dans le monde chrétien, les premières analyses révèlent la diversité des lectures.

Présentant le document, le cardinal André Vingt-Trois voit dans *Caritas in veritate* « *d'abord comme un formidable message d'espérance que le Pape veut adresser aux catholiques et, plus largement, à tous les hommes de bonne volonté* ». Archevêque émérite de Lille et président de Justice et Paix Europe, Mgr Gérard Defois notait de son côté : « *Cette encyclique est impressionnante par la qualité de ses analyses économiques, mais aussi par l'ardeur intellectuelle et spirituelle au plus vital de la foi catholique.* » (*La Croix*, 9 juillet).

Les jésuites du Ceras voient dans *Caritas in veritate* « *une encyclique théologique* », expliquant : « *Ancrée dans une longue tradition, commencée avec Léon XIII en 1891, elle n'en porte pas moins la marque explicite d'un pape théologien. Prenant pour thème central la question du développement, elle cherche aussi à enraciner la parole sociale de l'Eglise dans la tradition théologique et le mystère chrétien. Elle s'oppose ainsi à certains courants qui marginalisent cet enseignement, soit parce que l'Eglise n'aurait pas autorité pour parler de ces questions, soit parce que son discours s'appuierait davantage sur une philosophie sociale que sur une théologie.* » Mais ils font la moue : « *L'insistance sur le lien intrinsèque entre la doctrine sociale et la foi chrétienne est à la fois une force et une limite pour sa réception. Des affirmations comme « l'humanisme qui exclut Dieu est un humanisme inhumain » (§ 78) ne risquent-elles pas d'être mal comprises par ceux qu'ont blessés certaines images de Dieu ? Cependant, elles ne devraient pas nous laisser sourds à son appel à de vraies convergences éthiques, présentes dans toutes les cultures (§ 59), dans la*

*recherche de la vérité – du sens de l'homme – et de la charité – d'une solidarité à la fois débordante et concrète* » (www.ceras-projet.com).

Du côté des libéraux, on hésite entre deux attitudes. Soit faire carrément la grimace. Soit tenter de se livrer à une récupération analogue à celle qui avait élaborée après *Centesimus annus* (1991) en ne retenant que des extraits utilisables. L'entreprise s'avère cependant ici encore plus difficile que pour l'encyclique de Jean Paul II. Jean-Yves Naudet, président de l'Association des économistes catholiques et libéral modéré, tend à limiter le projet de Benoît XVI à une sorte de « *moralisation du capitalisme* » (*Le Figaro*, 10 juillet). Quitte à minimiser l'introduction du don et de la gratuité demandée par le Pape au cœur même de l'activité économique, requête radicalement irrecevable pour un libéral conséquent.

Du côté des Semaines sociales de France, où l'on respire une sorte de socialisme libéral, l'accueil est mitigé. Dans un communiqué, leur président Jérôme Vignon, haut fonctionnaire bruxellois, tout en saluant une « grande » encyclique, regrette qu'elle soit « *peu disert, parfois prudente au regard de la nécessité de régulations internationales fortes et respectées* » et n'ait pas mis en avant « *l'expérience européenne* ». Ce qu'il ne dit pas, c'est que l'encyclique dénonce plans imposés par le Fmi, dont l'ancien directeur général, Michel Camdessus, a précédé Jérôme Vignon à la tête des Semaines Sociales...

Philippe Arondel, l'économiste de la Cftc, dit « éprouver un certain malaise face à l'emploi d'un vocabulaire flirtant, « *quelque part* », avec le discours managérial le plus classique et aussi, hélas, le plus contaminé par le libéralisme ambiant. *Était-il vraiment utile, dans une curieuse dérive s'apparentant parfois à un véritable ralliement, d'utiliser, à plusieurs reprises, les termes passablement douteux de capital humain, de ressource humaine et d'entrepreneuriat, termes dont on connaît la profonde imprégnation idéologique et la charge symbolique pour le moins contestable.* » Et surtout de regretter l'absence d'affirmation du rôle de l'Etat comme garant de la justice sociale et du bien commun (sur [www.france-catholique.fr](http://www.france-catholique.fr)). Réaction curieuse si l'on a en tête que pour le catholicisme social dont la Cftc fut naguère un fleuron, l'Etat doit s'effacer derrière les corps intermédiaires.

Le sentiment de Philippe Arondel ne fait pas l'unanimité à gauche. Ainsi Denis Clerc, fondateur de la revue *Alternatives économiques*, souligne que l'encyclique a une tonalité « *bien plus critique* » que *Populorum Progressio* : « c'est la notion même de progrès qui est interrogée et doit faire l'objet d'une « évaluation morale ». Le pape récuse à la fois les partisans de la décroissance et ceux qui, victimes d'une « fascination de la technique », occultent leur responsabilité éthique ». A propos du marché, le journaliste salue le renversement de la problématique libérale : « *chez Adam Smith, l'intérêt général résulte de la somme des intérêts privés, tandis que chez Benoît XVI, c'est le souci de l'intérêt général qui engendre la prospérité privée...Comment ne pas partager ces orientations?* » (*La Croix*, 9 juillet).

## **Le problème de l'autorité mondiale**

L'un des points de l'encyclique qui a le plus retenu l'attention des grands journaux – mettre en place « *une véritable Autorité politique mondiale* » (§ 67) – est aussi celui qui a provoqué le plus de débats chez les catholiques traditionalistes. Il est d'ailleurs trouvé que l'Université d'été de Renaissance catholique, consacrée au mondialisme, devait aborder ce thème.

Le Pape a été défendu par l'abbé Guillaume de Tanouarn (Institut du Bon Pasteur), écrivant : « *On a beaucoup reproché au pape de mettre en avant l'idée d'un gouvernement mondial au n°67. Mais que cherche-t-il, ce faisant, sinon à opposer au marché mondialisé une instance politique capable de résister au court-termisme et à l'impératif du rendement immédiat ? Oh ! Il y a là bien sûr une dimension utopique. Ce qu'il faut comprendre, c'est que cette idée d'un gouvernement mondial opposé aux forces mondialisées d'un marché devenu centrifuge signifie avant tout, chez Benoît XVI, un antilibéralisme viscéral. Il ne se résout pas à laisser le dernier mot aux impératifs économiques. Pour lui le marché ne peut pas être autonome, il est*

en quelque sorte sous la tutelle bienfaisante des gouvernements. » (Minute, n°2418 du 15 juillet).

Yves Daoudal expliquait de son côté: « Il est donc stupéfiant de voir des catholiques se féliciter ou se désoler de voir que le pape demande un gouvernement mondial ou un super-Etat mondial. Benoît XVI dit : une autorité politique mondiale. Il dit: autorité, et non pas gouvernement. » (Daoudal Hebdo, n°44 du 16 juillet).

Le débat ne fait sans doute que commencer.

Denis Sureau

## Défendre la vérité, témoigner de la charité

Clé de lecture pour l'édition de l'encyclique  
publiée par Téqui

L'encyclique sociale de Benoît XVI était attendue.

D'abord parce que vingt-deux ans après *Centesimus annus*, le dernier grand texte magistériel sur « l'enseignement social de l'Eglise », le phénomène de la mondialisation a pris une telle importance qu'un éclairage romain devenait chaque jour plus utile. La parution du *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise* (2004), compilation contestée et sans autorité magistérielle, ne constituait pas une réponse proportionnée.

Ensuite, parce que la personnalité du successeur de Jean Paul II sur le Siège de Pierre ne pouvait manquer d'attiser l'a curiosité. Théologien de grande envergure, Joseph Ratzinger devenu Benoît XVI ne pouvait se contenter de répéter ce que les pontifes antérieurs avaient exposé. Son exigence de rigueur dans la réflexion et l'expression l'a conduit à renvoyer à de nombreuses reprises la copie de ses collaborateurs, annotée de son écriture fine et fragile. L'encyclique était conçue pour célébrer le quarantième anniversaire de l'encyclique *Populorum progressio* de Paul VI. Plutôt que de respecter le calendrier en produisant un texte insatisfaisant, le Pape a préféré rajouter deux bougies sur le gâteau en reportant la publication du document.

Enfin, et c'est la troisième raison à relever, l'encyclique de Benoît XVI attire les regards en raison de la crise économique et financière qui secoue la planète et, par voie de conséquence, l'idéologie de la « mondialisation heureuse ». A l'automne 2008, devant les évêques réunis en synode, le Saint-Père avait tenu ces propos presque brutaux: « Aujourd'hui, nous le voyons bien avec la faillite des grandes banques: l'argent disparaît; il n'est rien. » La radicalité de l'analyse tranchait sur la prose parfois complaisante des chrétiens libéraux. *Caritas in veritate* n'a pas pour but d'apporter un diagnostic technique des secousses présentes mais, plus profondément, de montrer la fécondité de la vision chrétienne de l'économie et de la société, seule capable d'éviter au monde de tels désordres et drames.

Pour élaborer son encyclique sociale, Benoît XVI a beaucoup consulté. C'est sa méthode: beaucoup écouter, beaucoup réfléchir et enfin agir avec prudence et fermeté au moment opportun. Mais *Caritas in veritate* est tout sauf composite. Le texte porte la marque très personnelle de celui qui l'a signé.

Un principe anime l'ensemble du document. Refusant « le morcellement excessif du savoir », Benoît XVI entend tout récapituler en une « synthèse directrice » (§ 31). Ce souci d'unité est fortement exprimé dès l'introduction. A rebours des modèles théologiques dualistes, il rappelle qu'il n'y pas pas de charité sans vérité, ni de vérité sans charité - ni de charité sans le Christ, sans le Fils du Dieu

qui est amour. « *La charité est la voie maîtresse de la doctrine sociale de l'Église.* » (§ 2). Vivre la charité dans la vérité, affirme-t-il d'emblée, « *conduit à comprendre que l'adhésion aux valeurs du Christianisme est un élément non seulement utile, mais indispensable pour l'édification d'une société bonne et d'un véritable développement humain intégral* » (§ 4). L'annonce du Christ est le premier et le principal facteur de développement, comme disait Paul VI (§ 8).

Les sociologues parleraient ici d'*intégralisme*: non d'intégrisme, mais de souci d'intégration de la nature et de la grâce. La grâce n'est pas quelque chose de surajouté à la nature. La charité, explique Benoît XVI, « *n'est pas une adjonction supplémentaire, comme un appendice au travail une fois achevé des diverses disciplines, mais au contraire elle dialogue avec elles du début à la fin* » (§ 30). Pareillement, « *il n'y a pas l'intelligence puis l'amour: il y a l'amour riche d'intelligence et l'intelligence pleine d'amour* » (ib.) Quant à la justice, elle est intrinsèque, inséparable de la charité. La charité exige la justice mais la dépasse, la complète aussi, par le don et le pardon (§ 6).

C'est pourquoi, dans le cadre de cette grande synthèse chrétienne qu'un saint Augustin n'aurait pas renié, il convient de rappeler la nature intrinsèquement morale de l'économie : « *la conviction de l'exigence d'autonomie de l'économie, qui ne doit pas tolérer « d'influences » de caractère moral, a conduit l'homme à abuser de l'instrument économique de façon destructrice* » (§ 34). Or la sphère économique n'est pas éthiquement neutre. Les relations économiques, précisément en tant que relations humaines, ont bien une consistance morale, si bien que « *la justice se rapporte à toutes les phases de l'activité économique* » (§ 37). Il n'y a pas d'abord des relations et ensuite un jugement moral. Ici Benoît XVI récuse le libéralisme sans pourtant jamais le nommer (pas plus qu'il ne nomme d'ailleurs le capitalisme, le socialisme ou le communisme). Le marché doit être soumis aux principes de la justice commutative, distributive et sociale. Plus encore, le principe de gratuité et la logique du don « *peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale* » (§ 36).

On trouvera une illustration de cette approche dans l'évaluation de la « *finance éthique* », en particulier à travers l'investissement socialement responsable ou le microcrédit. Ces expériences louables et qu'il faut encourager sont aussi parfois détournées et demeurent insuffisantes car il faut que « *toute l'économie et toute la finance soient éthiques et le soient non à cause d'un étiquetage extérieur, mais à cause d'exigences intrinsèques à leur nature même* » (§ 31).

Le Pape encourage au passage les initiatives prises par les catholiques. Il cite « *l'économie de communion* » (inventée par les Focolari) et a peut-être en tête les coopératives nées de Communion et libération lorsqu'il évoque « *les organisations productrices qui poursuivent des buts mutualistes et sociaux* » (§ 38).

L'esprit d'unité qui inspire Benoît XVI se retrouve dans le rapprochement qu'il opère entre éthique de la vie et éthique sociale, rappelant que Paul VI, le Pape de *Populorum progressio*, fut aussi celui d'*Humanae Vitae* (§ 15). Le respect de la vie ne peut être disjoint des questions relatives au développement (§ 28) ou à la défense de la nature (l'« *écologie humaine* » rejette l'écologie dite profonde visée aux § 14 et 48). Rappel utile, complété par une dénonciation des campagnes pour la contraception et l'avortement.

Par sa tonalité spécifique, par son enracinement théologique et par son souffle spirituel, *Caritas in veritate* marquera une date dans l'histoire de la doctrine sociale de l'Église.

Denis Sureau